

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MONSIEUR PATRICK ALISE DIRECTEUR PAR INTERIM
DE LA DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE**

A.D R.H. n° 12-2655

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,

VU les dispositions des articles L 3221-3 et L 3141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'élection du 31 mars 2011 du Président du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental R.H. n° 12/1897 bis du 10 juillet 2012 portant organisation des Services du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental R.H. n° 11/501 du 31 mars 2011 portant délégation de signature à Madame Claudine CAMBON, Directrice Générale Adjointe chargée de la Solidarité ;

CONSIDERANT que Madame Claudine CAMBON bénéficie d'un congé de longue durée ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

A R R E T E :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick ALISE, Directeur par intérim de la Direction de la Solidarité Départementale, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions :

- toutes correspondances administratives courantes, à l'exclusion de celles adressées aux Ministres, au Préfet, aux Parlementaires, aux Conseillers Régionaux, aux Conseillers Généraux et aux Maires (sauf pour ces derniers, les demandes de pièces pour la constitution de dossiers ou de pièces complémentaires) ;
- toutes pièces administratives y compris les bons de commande, à l'exception :
 - . des marchés, des contrats et conventions
 - . des rapports au Conseil Général et à la Commission Permanente,
 - . des circulaires aux Maires,
 - . des arrêtés,
 - . des documents qui se rapportent à des affaires posant une question de principe ou revêtant une importance particulière tenant soit à leur nature, soit aux intérêts en cause,
- toutes ampliations et notifications d'arrêtés relevant de ces attributions.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick ALISE, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1er sera exercée, chacun pour ce qui le concerne par :

- Madame Martine CATHALA, directrice adjointe,
- Madame Nadine MIRAMONT, directrice adjointe,
- Monsieur Jean-Paul TERRENNE, chargé de mission territorial,
- Madame Françoise DELPECH, conseillère technique, responsable du Service Social des Familles et du RSA,
- Madame Muriel PASSERA, directrice de la Maison du Handicap,
- Madame le Docteur BERTIN, responsable du Service de PMI,
- Madame Chantal GAUTHIER, responsable du Service Placement,
- Madame Christine SEMPE, responsable de la Cellule Adoption,
- Monsieur André MITJA, responsable du Service Comptabilité et des Services Généraux,

- Madame Anne DAGUIN, responsable du Service Aide Sociale,
- Monsieur Jacques SABATIE, responsable du Service Jeunesse,
- Mademoiselle Maryline LAQUES, responsable du Service de la Tarification et Contrôle des Etablissements
- Madame Françoise BEDRIGNANS, responsable du Service RSA Allocations,
- Madame Simone COMBALBERT, responsable du Service RSA Insertion.

et par :

- Madame Joëlle BADOCH, responsable du Pôle de Montech,
- Madame Corinne TABAALI, responsable du Pôle de Castelsarrasin,
- Madame Danièle BRUNET, responsable du Pôle de Montauban Marcel Unal,
- Madame Brigitte CUILA, responsable du Pôle de Nègrepelisse,
- Madame Sylvie FALBA, responsable du Pôle de Montauban-Centre-Villebourbon,
- Madame Laurence FOLIGNE, responsable du Pôle Montauban-Les Chênes,
- Monsieur Driss KHAÏZA, responsable du Pôle de Moissac,
- Madame Monique LEVY, responsable du Pôle de Montauban-Labat,
- Madame Sandra LOUAN-SALON, responsable du Pôle de Montaignu-de-Quercy / Valence d'Agén,
- Madame Françoise MESSERLE, responsable du Pôle de Beaumont de Lomagne,
- Monsieur Denis CARAYRE, responsable du Pôle de Caussade,
- Madame Bernadette TORTOSA, responsable du Pôle de Grisolles.

Article 3 : Sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Patrick ALISE, délégation de signature est donnée aux responsables de pôle susmentionnés pour les attributions ci-après :

- les évaluations des remplaçants des Accueillants Familiaux pour personnes âgées et/ou handicapées,
- les orientations des différentes catégories de bénéficiaires du RSA,
- les réorientations des différentes catégories de bénéficiaires du RSA,
- les contrats d'engagement spécifique 1ère demande et renouvellement des bénéficiaires du RSA,
- toutes mesures éducatives :
 - . accompagnement économie sociale et familiale,
 - . les mesures d'accompagnement social personnalisé,
 - . les contrats AED dans le cadre des mesures d'aides éducatives à domicile et projet pour l'enfant,
 - . les renouvellements des projets pour l'enfant (PPE),
 - . les projets individuels pour l'enfant (PIE) et les évaluations PIE,
 - . les contrats dans le cadre des mesures de placement judiciaire ou placement administratif.
- les décisions relatives à l'organisation du personnel sur les Pôles Sociaux (hors personnel médical et cadres de santé),
- les attributions ou rejets des aides financières : secours Conseil Général, ASE, FAJ.

Article 4 : L'arrêté départemental R.H. n° 11/501 du 31 mars 2011 susvisé est abrogé.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,
le 4 octobre 2012

Le Président,

*
* * *